

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL188

présenté par

M. Eliaou

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 10, après le mot :

« foires »,

insérer le mot :

« , séminaires ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En tant que réunions professionnelles concernant un nombre important de personnes de la même entreprise et/ou exerçant la même profession, même si ils ne sont pas ouvertes au public, les séminaires doivent aussi faire l'objet de mesures sanitaires strictes.